



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CONRAD-BRUAT Laurent, M. CORRE Daniel, M. GAULE Sylvain, Mme JOURDAN Patricia, Mme MARECHAL Laura, M. SERPETTE Patrick

Absente : Mme VAN ASSCHE Anabelle

Pouvoirs : M. LUCAS Marc donne pouvoir à Mme MICK RIVES Valérie, Mme LEGRAS Evelyne donne pouvoir à M. CORRE Daniel

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

N° 2024/27

Objet : Avis sur le projet de plan des mobilités en Ile-de-France arrêté par le Conseil Régional

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des transports ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le projet de Plan des Mobilités en Ile-de-France arrêté en Conseil Régional lors de sa séance du 27 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT que ce projet est composé de trois documents :

- Le projet de Plan des Mobilités (stratégie pour une mobilité plus durable et plan d'action),
- L'annexe accessibilité,
- Le rapport environnemental ;

CONSIDÉRANT que la Commune dispose d'un délai de six mois à compter de la réception du courrier de la Région, soit jusqu'au 10 décembre 2024, pour émettre un avis régulièrement délibéré sur le projet de Plan des Mobilités en Ile-de-France arrêté en Conseil Régional ;

CONSIDÉRANT que le Plan des mobilités en Île-de-France vise à horizon 2030 :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre de 26 % liées aux déplacements,
- La baisse de la concentration de polluants sous les valeurs réglementaires,
- L'amélioration de la sécurité routière et la réduction de moitié des accidents de la circulation.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET un AVIS FAVORABLE sur le projet de Plan des Mobilités en Ile-de-France arrêté en Conseil Régional.

DIT que cette délibération sera transmise à la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 26 septembre 2024

Pour extrait conforme

Le Maire,
Valérie MICK RIVES

